



## Conseil économique et social

Distr. générale  
3 mai 2022  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2022

23 juillet 2021-22 juillet 2022

Point 15 de l'ordre du jour

Coopération régionale

### Résumé des travaux de la Commission économique pour l'Europe (2021-2022)

#### Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint un résumé des travaux de la Commission économique pour l'Europe pour la période 2021-2022.



## Résumé des travaux de la Commission économique pour l'Europe (2021-2022)

### *Résumé*

Ces derniers temps, la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) s'est inscrite dans un contexte où les pays s'employaient à surmonter la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et à faire face à ses lourdes conséquences. La pandémie a accentué des tendances et des préoccupations existantes, donnant ainsi encore plus de poids à la transition numérique et à la résilience. L'urgence de l'action à mener contre les changements climatiques, de même que la nécessité de réduire les pressions environnementales et leurs effets néfastes en matière de pollution et de biodiversité, incite à rechercher des initiatives stratégiques qui facilitent une transition verte, notamment par le passage à une économie plus circulaire. Ces problématiques ont bien été prises en compte dans les travaux de la CEE, qui a continué d'aider ses États membres à trouver des solutions adaptées.

Des produits normatifs ont été élaborés pour résoudre ces problèmes et suivis d'orientations qui s'inscrivent de plus en plus dans une démarche d'ensemble, dans le cadre de laquelle la CEE réunit les avis d'experts de plusieurs secteurs pour formuler des recommandations qui tiennent compte de différentes perspectives. En plus de mettre l'accent sur l'élaboration de normes et de recommandations, la CEE s'est employée à rallier différents types de partenaires et a notamment engagé des échanges fructueux avec le secteur privé et les collectivités locales. Dans une région où les écarts entre les États membres restent importants, l'apport d'une assistance technique demeure une préoccupation essentielle pour la CEE.

## I. Introduction

1. Au cours de l'année écoulée, la Commission économique pour l'Europe (CEE) a continué d'aider ses États membres à faire face aux multiples difficultés qui accablent la région, alors que celle-ci s'efforce de tourner la page de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et d'accélérer la mise en œuvre, encore insuffisante, du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La CEE a cherché à mieux tenir compte de ces difficultés, ainsi que de nouveaux problèmes qui requièrent une attention particulière, dans l'élaboration de ses produits normatifs. Les orientations s'inscrivent de plus en plus dans une démarche d'ensemble, dans laquelle la CEE réunit les avis d'experts de plusieurs secteurs pour élaborer des recommandations tenant compte de différentes perspectives. Cette intégration a été particulièrement claire dans les travaux en cours sur l'économie circulaire, qui ont été mis en avant à la soixante-neuvième session de la Commission, et dans d'autres activités liées à la protection de l'environnement.

2. Un large éventail de produits analytiques a permis de mieux apprécier la situation et les possibilités d'action, fournissant ainsi une base solide pour l'aide apportée aux États membres. Outre l'élaboration de normes et de recommandations, la CEE a axé ses efforts sur le dialogue et la collaboration avec différents types de partenaires. Elle s'est adressée à un vaste ensemble d'acteurs et a notamment engagé des échanges fructueux avec des collectivités locales et le secteur privé. Les activités d'assistance technique restent une priorité importante pour la Commission, car il est nécessaire de combler les écarts considérables qui existent entre les États membres de la région.

3. La lutte contre les changements climatiques est au cœur de la mise en œuvre du Programme 2030. Différents domaines d'activités de la CEE portent sur cette question, tandis que l'année est marquée par la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Glasgow (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

## II. Faire avancer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région

4. Ces derniers temps, la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région de la CEE s'est inscrite dans un contexte où les pays s'employaient à surmonter la pandémie de COVID-19 et à faire face à ses conséquences. La pandémie a accentué des tendances et des préoccupations existantes, donnant ainsi encore plus de poids à la transition numérique et à la résilience. L'urgence de l'action à mener contre les changements climatiques, de même que la nécessité de réduire les pressions environnementales et leurs effets néfastes en matière de pollution et de biodiversité, incite à rechercher des initiatives stratégiques qui facilitent une transition verte, notamment par le passage à une économie plus circulaire. Ces problématiques ont bien été prises en compte dans les travaux de la CEE, qui a continué d'aider ses États membres à élaborer des solutions en la matière.

5. Le rythme de mise en œuvre du Programme 2030 dans la région demeure inégal. Le rapport établi par la CEE sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable pour 2022 a montré que, d'après les données disponibles (qui ne traduisaient pas encore toutes les répercussions de la pandémie de COVID-19), la région n'atteindrait, d'ici à 2030, que 26 des cibles associées à ces objectifs, soit un quart des cibles pour lesquelles il existait des informations suffisantes. Il est important de noter que ces indicateurs de progrès masquent des différences

importantes entre les pays. La CEE entend fournir aux pays un moyen de mettre en commun leurs expériences et leur apporter une aide adaptée à leurs besoins afin d'aplanir ces différences.

6. Les produits normatifs, qui sont au cœur des travaux de la CEE, sont essentiels pour promouvoir et définir des mesures en faveur du Programme 2030. La CEE a continué de faciliter la mise en œuvre des cadres existants tout en développant et en adaptant la production normative afin de prendre en compte les questions qui n'avaient pas encore été entièrement réglées. Une attention accrue a été portée à l'ouverture d'un dialogue avec différents acteurs et aux questions de gouvernance dans des contextes intersectoriels qui font intervenir différentes parties prenantes. Cette orientation vise à rendre plus efficaces l'élaboration des politiques et l'action menée collectivement pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

7. Les accords multilatéraux de la CEE en matière d'environnement ont joué un grand rôle dans l'action menée pour régler les problèmes environnementaux dans la région. En particulier, la réduction de la pollution atmosphérique qui s'est opérée ces dernières décennies au titre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance représente un succès majeur de la coopération internationale. De nouvelles orientations ont été adoptées pour faciliter l'application de la version modifiée du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg), qui est entrée en vigueur en 2019 et offre de nouvelles perspectives de réduction de la pollution atmosphérique dans la région.

8. Les nouvelles orientations adoptées concernaient la combustion des déchets agricoles, qui a de nombreuses répercussions économiques et environnementales : pollution atmosphérique, émission de gaz à effet de serre, érosion des sols, perte de biodiversité et appauvrissement des sols. Les méthodes sans combustion permettent, quant à elles, non seulement d'éliminer les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, mais aussi d'améliorer l'adaptation et la résilience face aux changements climatiques et aux phénomènes météorologiques extrêmes, mettant ainsi en évidence les synergies entre politiques atmosphériques et climatiques.

9. Les pratiques agricoles ont également fait l'objet d'un nouveau rapport d'évaluation concernant l'ammoniac. Pour préserver les écosystèmes et la santé, il faut parvenir à une réduction des émissions d'ammoniac comprise entre 30 % et 50 % dans les zones de la région de la CEE où la densité du bétail et l'utilisation d'engrais azotés sont élevées. Alors que les dommages causés par ces émissions à la santé publique et aux écosystèmes représentent un coût situé entre 10 et 25 euros par kilogramme d'ammoniac, les mesures de réduction sont financièrement avantageuses, leur coût variant entre 0 et 4 euros par kilogramme d'ammoniac pour la plupart des pays.

10. Les décisions qui seront prises en 2022 sur l'avenir du Protocole de Göteborg, qui est en cours de révision, constitueront une étape déterminante pour l'évolution de la Convention dans les années à venir. Le renforcement de la coopération dans la région de la CEE et au-delà sera également essentiel au succès futur de la Convention. Conscientes de ce besoin, les parties ont lancé en 2019 le forum de coopération internationale sur la pollution atmosphérique. L'année 2021 a vu la création de l'Équipe spéciale de la coopération internationale dans la lutte contre la pollution atmosphérique, chargée de concrétiser les travaux menés dans le cadre du forum.

11. La pandémie de COVID-19 a rappelé de manière criante que l'eau, l'assainissement et l'hygiène constituaient une première ligne de défense contre la propagation des maladies infectieuses. En collaboration avec le Bureau régional de

l'OMS pour l'Europe, la CEE assure le secrétariat conjoint du Protocole sur l'eau et la santé à la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux. Les travaux menés dans le cadre du Protocole ont permis d'étudier les moyens de reconstruire en mieux à l'issue de la pandémie et d'attirer les investissements afin de combler le déficit de financement du secteur de l'eau et de l'assainissement, ce qui est essentiel pour accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6.

12. En sa qualité d'organisme coresponsable de l'indicateur 6.5.2 relatif aux objectifs de développement durable, qui porte sur la coopération dans la gestion des eaux transfrontières, la CEE a terminé le deuxième cycle de communication de l'information sur cet indicateur en 2021. L'activité a été un succès, puisque 129 des 153 pays qui partagent des eaux transfrontières ont donné suite à la demande d'information sur cet indicateur. Toutes les parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux ont présenté des rapports nationaux. Le taux de réponse élevé malgré la pandémie a montré la forte volonté des pays de rendre compte des progrès accomplis en matière de coopération dans le domaine des eaux transfrontières. Ces rapports nationaux ont servi de base à des processus stratégiques, tels que les préparatifs d'examens nationaux volontaires et la réunion de haut niveau consacrée à la réalisation des objectifs et des cibles du Programme 2030 relatifs à l'eau.

13. L'approche consistant à s'attaquer aux risques avant qu'ils ne se matérialisent est conforme à l'orientation préventive du Programme 2030. La Convention de la CEE sur les effets transfrontières des accidents industriels (Convention sur les accidents industriels) contribue depuis plus de 20 ans à la prévention, à la préparation et à l'intervention en matière d'accidents industriels.

14. Conformément à la stratégie à long terme prévue par la Convention jusqu'en 2030, qui s'inscrit dans le droit fil des objectifs de développement durable et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), la CEE a lancé une nouvelle série de dialogues sur les politiques nationales concernant la sécurité industrielle en Serbie et dans les cinq pays d'Asie centrale. L'objectif est de mettre en place des dispositifs de coopération intergouvernementale entre les autorités chargées de la sécurité industrielle, des inspections nationales, de la gestion de l'environnement et des cas d'urgence, entre autres. Les politiques et les lois nationales sont révisées conformément aux dispositions de la Convention.

15. D'autres activités ont été menées en Asie centrale. Au Kazakhstan et au Tadjikistan, des groupes de travail interinstitutionnels spécialisés dans la sécurité des résidus et la prévention de la pollution accidentelle des eaux ont été mis en place et chargés, entre autres, d'examiner les effets possibles des changements climatiques sur les installations de gestion des résidus, en termes d'accidents technologiques déclenchés par un événement naturel (accidents NaTech). En outre, la CEE a aidé quatre pays riverains d'Asie centrale à prévenir et à atténuer la pollution aquatique dans le bassin du fleuve Syr-Daria, au titre de la Convention sur les accidents industriels et de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux. Les sources de pollution liée à l'eau ainsi que celles d'origine industrielle sont cartographiées et analysées, et des enseignements sont tirés des accidents passés, l'objectif final étant de faciliter l'adaptation aux changements climatiques et d'atténuer leurs répercussions futures.

16. Les États membres aspirent tous à asseoir la reprise post-COVID-19 sur une base solide qui permette d'envisager, sous différents angles, les implications futures des mesures prises, tandis qu'ils s'efforcent de donner corps à leurs programmes visant à reconstruire en mieux. La Convention de la CEE sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo) et son

protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale contribuent à la réalisation par les pays d'un large éventail d'objectifs de développement durable, en les amenant à prendre en compte les préoccupations environnementales et sanitaires dès les premières étapes de leurs plans et projets de développement. Ces instruments normatifs peuvent jouer un rôle dans l'instauration d'une reprise robuste et écologique au sortir de la pandémie de COVID-19 et dans la prévention de futures pandémies, en garantissant une évaluation préalable des répercussions environnementales et sanitaires des activités, des plans et des programmes, en étroite concertation avec les autorités compétentes dans ces domaines.

17. En 2021, la CEE, conjointement avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, a continué de renforcer les capacités et la coopération nationales et régionales en matière d'évaluation stratégique environnementale en Asie centrale, afin de promouvoir un développement économique durable et de lutter contre les changements climatiques au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan. En conséquence, des plans d'action détaillés ont été élaborés pour la mise en place de systèmes d'évaluation stratégique environnementale dans chaque pays.

18. L'an passé, de grands progrès ont été accomplis dans le développement de systèmes de surveillance et d'évaluation environnementales, qui jouent un rôle fondamental dans le suivi de la protection de l'environnement et de l'exposition des êtres humains à des substances dangereuses et à la pollution, et dans la mesure de l'avancement de la mise en œuvre des politiques. Certes, il reste des lacunes à combler ; cependant, les États membres ont réussi à mettre en place des systèmes nationaux d'informations sur l'environnement, dont les données sont désormais accessibles à divers utilisateurs, avec le soutien de la CEE, de l'Union européenne, de l'Agence européenne pour l'environnement et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Cela a été confirmé dans le rapport final sur l'établissement du Système de partage d'informations sur l'environnement ([ECE/CEP/AC.10/2021/6](#)), qui sera transmis à la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (prévue du 5 au 7 octobre 2022).

19. Pour favoriser la collecte et l'évaluation des informations environnementales nécessaires et la prise de décisions appropriées qui respectent non seulement les exigences techniques mais aussi les droits de toutes les personnes concernées, il faut des cadres normatifs propices. La Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) joue un rôle déterminant à cet égard. Les travaux menés dans le cadre de la Convention ont notamment mis l'accent sur l'amélioration de la protection des défenseurs et des défenseuses de l'environnement au moyen d'un mécanisme de réaction rapide. L'utilisation de registres des rejets et transferts de polluants a été encouragée pour aider à la prise de décision dans divers domaines, tels que la santé publique, la consommation de ressources, l'urbanisme et la réduction des émissions.

20. En outre, des mesures ont été prises pour s'adapter aux progrès technologiques et en tirer parti afin d'atteindre les objectifs définis dans la Convention. Des recommandations visant à promouvoir l'utilisation d'outils électroniques dans le cadre de la transition numérique ont été adoptées et, dans le même temps, la participation de groupes vulnérables et marginalisés à la prise de décision a été encouragée. La transparence des processus et la participation de la population à la prise de décision dans des domaines essentiels tels que la géo-ingénierie, la biosécurité et – en ce qui concerne les organismes génétiquement modifiés, l'énergie et le climat – les industries extractives, sont d'une importance capitale.

21. Les Parties à la Convention ont reçu de l'aide pour améliorer leur législation et leurs pratiques en matière d'accès à l'information, de participation du public au processus décisionnel et d'accès à la justice dans des domaines tels que l'extraction de pétrole et de gaz, l'exploitation de l'or, les centrales nucléaires, les énergies renouvelables, les lignes de transport d'électricité, la planification urbaine et l'aménagement du territoire, la litière forestière, la sylviculture ainsi que la sécurité des défenseurs et des défenseuses de l'environnement.

22. Compte tenu de la complexité de certains problèmes, il faut que les orientations s'inscrivent dans une démarche d'ensemble et couvrent plusieurs domaines d'action et secteurs économiques afin de tirer parti des enseignements qu'offre la comparaison avec les expériences d'autres pays. Le Programme d'études de la performance environnementale élaboré par la CEE a continué de soutenir les mesures prises par les pays pour améliorer leur performance environnementale et faire avancer la mise en œuvre du Programme 2030, en prenant en compte divers problèmes ayant une incidence sur l'environnement. Dernier exemple en date, la troisième étude de la performance environnementale de la Roumanie, publiée en 2021, fournit au Gouvernement 61 recommandations visant à améliorer la performance environnementale du pays. Dans la deuxième étude de la performance environnementale du Maroc, qui sera publiée en 2022, 80 cibles associées aux objectifs de développement durable sont passées en revue.

23. En outre, la CEE a aidé des pays d'Europe du Sud-Est à élaborer des mesures favorisant la réalisation des objectifs de développement durable et permettant d'atténuer les effets de la pandémie de COVID-19, de s'en relever et de prévenir les effets d'éventuelles pandémies futures, en s'appuyant sur les études de la performance environnementale de ces pays. En Ouzbékistan, elle soutient la démarche des partenaires de développement visant à aider le Gouvernement à établir un cadre stratégique pour la croissance verte afin de faire progresser la transition écologique, notamment en ce qui concerne les questions de circularité.

24. Le secteur des transports, en particulier, est appelé à jouer un rôle essentiel dans la transition écologique tout en représentant une source majeure de dynamisme économique, tant directement que par son impact positif sur la connectivité. La CEE a élaboré l'ossature normative de ce secteur crucial grâce aux travaux du Comité des transports intérieurs, qui a célébré son soixante-quinzième anniversaire en février 2021. Le Comité supervise 59 conventions et autres instruments juridiques qui forment le principal cadre réglementaire international pour les transports intérieurs aux niveaux régional et mondial. Aujourd'hui, 151 États Membres de l'ONU sont parties contractantes à au moins une de ces conventions.

25. Dans la résolution ministérielle intitulée « En route pour une décennie au service de transports intérieurs et d'un développement durables » ([ECE/TRANS/2022/2](#)), les États Membres ont exprimé leur engagement à mettre à profit les avancées réalisées par le Comité dans l'amélioration de la sécurité, de l'accessibilité et de la durabilité des transports intérieurs, ainsi que les progrès technologiques, et souligné la nécessité de faire face à des problèmes tels que les changements climatiques et les perturbations causées par la pandémie.

26. La dématérialisation des instruments relatifs aux transports reste un axe de travail important. Les propositions de modification instituant le système TIR informatisé, appelé eTIR, sont entrées en vigueur le 25 mai 2021. En plus de sécuriser davantage le système TIR, ce dispositif permet d'effectuer sans papier et sans contact les formalités de passage des marchandises aux frontières. Compte tenu de la pandémie de COVID-19, ce dernier aspect est particulièrement important, car bénéfique pour la sécurité du personnel des entreprises de transport routier et des douanes.

27. D'autres initiatives de dématérialisation ont porté sur les règles de transport international de marchandises, qui relèvent de la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route. Jusqu'à récemment, les lettres de voiture n'existaient qu'en version papier. Cependant, la création d'une version électronique, grâce à laquelle le passage des frontières et l'expédition s'effectuent plus rapidement et sans contact, marque une transition numérique. Un groupe d'experts a été constitué afin de réfléchir aux conditions requises pour que la lettre de voiture dématérialisée devienne la nouvelle norme.

28. Pour les pays enclavés, l'amélioration de la connectivité représente une aspiration majeure du point de vue de l'accroissement de la prospérité. Multidimensionnelle, la connectivité des transports se joue notamment au niveau national, mais aussi bilatéral ou sous-régional, et en fonction d'infrastructures matérielles et immatérielles. En coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la CEE a mis au point un ensemble de 215 indicateurs de connectivité pour des transports intérieurs durables dans le cadre d'un projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement portant sur la connectivité des modes de transport durables et la réalisation des objectifs de développement durable liés aux transports dans certains pays enclavés, pays de transit ou pays de transbordement. Grâce à ces indicateurs, les États peuvent évaluer la mesure dans laquelle ils appliquent les instruments juridiques, accords et conventions de l'ONU en la matière, et le degré d'interopérabilité de leurs systèmes de transports intérieurs avec ceux de leur sous-région.

29. Les transports n'ont pas seulement des répercussions sur la planète et la prospérité : ils peuvent aussi avoir des effets négatifs directs sur la santé humaine. Les progrès accomplis en matière de sécurité routière restant malheureusement limités, un nouvel élan a été donné. Les principales conventions des Nations Unies qui relèvent du Comité des transports intérieurs, ainsi que ses recommandations pour l'amélioration des systèmes nationaux de sécurité routière, ont été intégrées dans le Plan mondial pour la Décennie d'action pour la sécurité routière 2021-2030. Le Forum mondial de la sécurité routière a poursuivi ses travaux en veillant à ce que les nouvelles technologies soient assorties, au besoin, de nouvelles règles de circulation.

30. En tant que dispositif de financement d'un genre unique, réunissant les compétences des entités de l'ONU et associant les gouvernements, le secteur privé et toutes les parties prenantes, le Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière, dont le secrétariat est situé dans les bureaux de la CEE, peut être un catalyseur pour les investissements nécessaires à l'amélioration de la sécurité des transports. Le Fonds a rassemblé 18 millions de dollars pour sa première phase (2018-2021) et lancé 10 projets dans 14 pays à revenu faible ou intermédiaire. En 2022, il a inauguré une plateforme de collaboration sur les villes à faible émission de carbone, qui servira de cadre à une réflexion collective sur les moyens d'améliorer la sécurité routière et de l'intégrer à la planification et à la conception d'une infrastructure de transport et de mobilité durable.

31. Le secteur des transports a aussi une incidence indirecte sur la santé. La pandémie de COVID-19 a montré l'importance du rôle de la mobilité active et la nécessité de renforcer la résilience face aux crises et aux catastrophes. À la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (17-18 mai 2021), il a été convenu que les plans de relance après la pandémie devaient privilégier des moyens novateurs de favoriser les modes de mobilité et de transport propres, sûrs, sains et inclusifs, notamment en réduisant la dépendance à l'égard de la voiture, en améliorant l'offre ferroviaire et les transports publics et en augmentant

considérablement la pratique de la marche et du cyclisme dans de bonnes conditions de sécurité.

32. Le Plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme, initiative unique en son genre, a été adopté à la Réunion. La mise en œuvre de ce plan, qui vise à doubler le nombre de cyclistes dans la région d'ici à 2030, pourrait produire des résultats extrêmement positifs, en évitant 30 000 décès prématurés (principalement grâce à l'augmentation de l'activité physique) et en réduisant de 8 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par an les émissions de gaz à effet de serre.

33. La pandémie a mis en lumière l'importance des transports et de la mobilité, mais aussi la question du logement, lors de l'instauration de confinements et de l'adoption de méthodes de travail à distance. En outre, pour que l'aspiration à ne laisser personne de côté devienne une réalité, il faut s'attaquer aux problèmes de logement, qui ont une incidence déterminante sur les conditions de vie. Quelque 50 millions de personnes dans la région de la CEE vivent dans des conditions de logement inadéquates. Dans le rapport *#Housing2030* élaboré par la CEE, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et Housing Europe, sur la base d'une enquête comportant une analyse des problèmes, des politiques et des priorités des États membres en matière d'accessibilité au logement, on trouve des propositions de solutions à la crise que connaît la région dans ce domaine. Le rapport met en lumière les moyens d'action existants et les bonnes pratiques observées dans quatre domaines : la gouvernance et la réglementation du secteur du logement ; l'accès au financement ; l'accessibilité et la disponibilité de terrains pour la construction de logements ; la construction et la rénovation de logements neutres pour le climat.

34. La pandémie a mis en évidence le besoin urgent de renforcer la résilience économique des villes, qui impose de repenser la planification et l'élaboration de politiques en matière d'urbanisme. À la Réunion ministérielle sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire 2021, qui s'est tenue les 6 et 7 octobre 2021, les États membres ont approuvé le document intitulé « Espace et vie dans la CEE – Un plan d'action régional 2030 : Combattre les difficultés liées à la pandémie de COVID-19, à l'urgence climatique et à la crise du logement dans la région, la ville, le quartier et le domicile » ([ECE/HBP/2021/2](#)), destiné à aider les gouvernements et les villes à faire face aux difficultés que la pandémie de COVID-19 fait peser sur un système de logements abordables déjà mis à rude épreuve dans la région. Le Plan d'action vise à lutter contre les inégalités, à renforcer les capacités des acteurs locaux et à assurer une relance économique verte, résiliente et inclusive.

35. En s'appuyant sur des données probantes, la CEE a élaboré des recommandations visant à aider les collectivités locales à faire face aux ravages de la pandémie. La note d'orientation régionale sur le renforcement de la résilience économique urbaine pendant et après la pandémie de COVID-19 dans la région de la CEE s'appuyait sur les principes de cohérence des politiques, d'approche participative, centrée sur les personnes, et de partage des connaissances. Pour mener à bien le Programme 2030, il est essentiel de répondre aux besoins des plus vulnérables. Dans cette perspective, la CEE a publié le document intitulé « Établissement d'un plan d'action pour le redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE » ([ECE/HBP/WP.7/2021/7](#)) qui englobait neuf grands domaines d'action assortis d'objectifs détaillés, de cibles et de propositions concrètes.

36. Les villes jouant un rôle croissant dans la mise en œuvre du Programme 2030, on s'intéresse de plus en plus, dans le monde entier, à la réalisation des objectifs de développement durable à l'échelle locale. Des lignes directrices relatives à la réalisation des examens locaux volontaires dans la région de la CEE ([ECE/HBP/2021/4](#)) ont été élaborées en ce sens afin d'aider les villes et les sous-

régions à jouer un rôle mobilisateur en faveur des objectifs de développement durable et à contribuer au relèvement économique et social à la suite de la pandémie de COVID-19. De nombreuses villes de la région de la CEE, principalement en Europe occidentale, ont réalisé des examens locaux volontaires et en ont publié les résultats, tandis que très peu de celles situées dans des pays en transition économique ont mis en place des initiatives similaires. La CEE a l'intention d'organiser des échanges d'expériences et d'apporter son aide sous d'autres formes pour généraliser l'usage des examens locaux volontaires dans la région.

37. Le Forum régional annuel pour le développement durable de la région de la CEE (6 et 7 avril 2022), principale tribune en la matière dans la région, a réuni diverses parties prenantes pour un échange d'expériences et de perspectives sur les objectifs de développement durable qui font l'objet d'un examen approfondi par le forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2022 et sur les problèmes d'ensemble rencontrés par la région. À la suite de la pandémie de COVID-19 et compte tenu de ses retombées néfastes pour la réalisation des objectifs de développement durable, les discussions relatives au Programme 2030 ont porté principalement sur l'exploration de solutions permettant simultanément d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable et de parvenir à une reprise durable et résiliente. Il a été noté que la guerre en Ukraine compromettait gravement la réalisation des objectifs de développement durable et les perspectives de progrès à cet égard.

### **III. Renforcer les moyens de mise en œuvre du Programme 2030**

#### **A. Données et statistiques**

38. Pour prendre des décisions éclairées et évaluer les progrès accomplis, il faut des données intégrées, pertinentes, disponibles en temps voulu et facilement accessibles. Cela nécessite des programmes de surveillance, des systèmes de gestion des données et de l'information ainsi que des mécanismes d'évaluation et d'établissement de rapports adéquats.

39. Les activités statistiques de la CEE aident les pays à communiquer des statistiques relatives à la réalisation des objectifs de développement durable, dans le cadre de trois grandes initiatives. La première consiste à fournir un appui aux organismes nationaux de statistique qui sont chargés de coordonner à l'échelon national l'établissement de statistiques relatives aux objectifs de développement durable. Cet appui comprend la mise au point de plusieurs outils pratiques destinés à faciliter l'application de la Feuille de route sur les statistiques pour les objectifs de développement durable de la Conférence des statisticiens européens au niveau national. La deuxième édition de la Feuille de route a été publiée en février 2022. À la fin de 2021, 43 pays de la région de la CEE avaient mis sur pied leur mécanisme national de communication de statistiques.

40. Dans le cadre de la deuxième initiative, la CEE a commencé à établir des rapports périodiques sur les progrès accomplis par ses pays membres dans la réalisation des objectifs de développement durable. En mars 2022, le deuxième rapport sur la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région de la CEE, intitulé « Is the UNECE region on track for 2030? » (La région de la CEE est-elle en voie de tenir ses engagements à l'horizon 2030 ?), a vu le jour. Dans ce rapport, les progrès accomplis dans la région ont été évalués selon une méthodologie commune aux cinq commissions régionales. On y trouve également des comptes rendus d'équipes de pays et d'organismes des Nations Unies opérant dans la région et une mise en regard

de diverses actions menées aux niveaux régional et national et des résultats obtenus en matière de développement durable.

41. En 2021, la CEE a continué d'alimenter et d'améliorer sa plateforme régionale de statistiques relatives à la réalisation des objectifs de développement durable. Lancée en 2020, cette plateforme comprend un pôle de connaissances ainsi qu'un tableau de bord et une base de données portant sur certains indicateurs. Elle vise à tenir les utilisateurs informés concernant la mesure des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable dans la région de la CEE, à permettre d'accéder facilement à des indicateurs actualisés sur la réalisation de ces objectifs et à diffuser des données et des métadonnées. En 2021, la version russe du tableau de bord a été mise en ligne.

42. En ce qui concerne la troisième initiative, la CEE mène des travaux méthodologiques et des activités de renforcement des capacités statistiques nationales afin que les décisions contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable soient étayées par des statistiques démographiques, sociales, économiques et environnementales. La Conférence des statisticiens européens a approuvé cinq directives méthodologiques élaborées en coopération avec divers partenaires sur les thèmes suivants : les statistiques relatives aux déchets ; l'évaluation de la qualité des sources administratives à utiliser dans les recensements ; les statistiques relatives à la réalisation des objectifs de développement durable ; la mesure de l'exclusion sociale ; la production d'indices des prix à la consommation en situation de confinement. Six projets de directives et de recommandations ont été rédigés et seront examinés par la Conférence en 2022. Ils portent notamment sur les statistiques relatives aux enfants, la mesure de nouvelles formes d'emploi, la valeur des statistiques officielles, la migration et la mesure de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les femmes et les hommes.

43. Pour ses travaux statistiques, la CEE attache une grande importance à l'évolution de la situation et aux problématiques nouvelles. En 2021, le Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle a mis en œuvre deux projets prioritaires : le projet relatif à la préservation de la confidentialité des données sources et le projet de guide sur les données synthétiques. Deux publications de la CEE ont été établies à partir des documents produits dans le cadre des projets menés au cours des années précédentes : *Strategic Communications Framework for Statistical Institutions* (Cadre de communication stratégique pour les organismes de statistique) et *Machine Learning for Official Statistics* (Application de l'apprentissage automatique à la statistique officielle).

44. Les initiatives de renforcement des capacités ont contribué à ce que les travaux méthodologiques produisent un réel changement. La CEE mène des évaluations visant à analyser les progrès accomplis, par les pays dotés de systèmes statistiques en voie de développement, dans la mise en œuvre des normes internationales et le respect des Principes fondamentaux de la statistique officielle. En 2021, elle a conclu une évaluation du système statistique national du Kirghizistan. Plusieurs ateliers de formation en ligne et webinaires ont été organisés pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Les fonds consacrés au renforcement des capacités ont été recentrés sur les activités d'amélioration de la résilience post-COVID-19 dans plusieurs pays.

45. Outre ses travaux généraux sur les statistiques, la CEE mène certaines activités sectorielles, en particulier sur les données environnementales. À sa session d'octobre 2021, l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et des indicateurs de l'état de l'environnement a adopté, en vue de leur application ultérieure, un ensemble d'indicateurs prioritaires issus des indicateurs environnementaux révisés de la Commission. Les indicateurs révisés aideront les États membres à prendre de

meilleures décisions et à mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des politiques mondiales, régionales et nationales, notamment celles portant sur des problématiques nouvelles. Divers supports de formation sur la surveillance et l'évaluation environnementales, consacrés notamment aux indicateurs révisés, ont été élaborés.

46. L'an passé, le Programme de surveillance et d'évaluation environnementales de la CEE a organisé une série d'activités de renforcement des capacités concernant la production de données environnementales et leur utilisation dans l'élaboration de politiques et l'information du public. Des bonnes pratiques et des approches innovantes, telles que le suivi de la COVID-19 grâce à la surveillance des eaux usées, ont été présentées.

## **B. Finances**

47. Cela fait de nombreuses années que la CEE élabore des normes et des orientations générales concernant les partenariats entre le secteur public et le secteur privé, et complète ce travail normatif par diverses activités de conseil et de renforcement des capacités. L'adoption, en 2021, de la Méthode d'évaluation des partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population au regard des objectifs de développement durable, destinée à évaluer la conformité des projets vis-à-vis des objectifs de développement durable et des principes directeurs de la CEE relatifs aux partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population, a marqué une nouvelle étape. Cette méthode a été utilisée pour évaluer 66 projets de 25 pays, y compris de pays extérieurs à la région de la CEE, dans le cadre d'un concours portant sur les initiatives visant à « reconstruire en mieux » après la pandémie de COVID-19. Elle a également été testée en Ukraine pour guider les investissements de sorte à favoriser une reprise résiliente, inclusive et durable après la pandémie. Par ailleurs, l'application des principes de circularité aux partenariats public-privé est devenue une part importante du travail normatif.

48. En coopération avec ses partenaires de l'initiative Tous unis pour des villes intelligentes et durables, la CEE s'est appuyée sur la Méthode d'évaluation des partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population au regard des objectifs de développement durable pour élaborer un recueil de mécanismes de financement novateurs pour les projets axés sur les villes intelligentes. Grâce à cette méthode d'évaluation, elle a aidé plusieurs villes, dont Bichkek et Podgorica, à élaborer des projets d'infrastructure urbaine susceptibles de recevoir le soutien des banques.

49. La CEE a également élaboré des orientations sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins, qui figurent dans une publication contenant une analyse des expériences, des possibilités et des perspectives. Plus de 60 % des flux d'eau douce du monde sont partagés par au moins deux États riverains ; la gestion durable et coopérative des ressources en eaux transfrontières est donc cruciale pour l'accès à l'eau et le développement durable, ainsi que pour la stabilité et la paix régionales. Cependant, dans de nombreux cas, les parties prenantes peinent à repérer et à obtenir les fonds nécessaires aux processus de coopération dans le domaine des eaux transfrontières et aux projets de mise en valeur des bassins.

50. En outre, la CEE facilite la collaboration des institutions financières internationales et le dialogue entre les parties prenantes afin de mobiliser les fonds nécessaires. À cet égard, elle a conclu avec la Banque européenne d'investissement un mémorandum d'accord qui contribuera à élargir l'utilisation des instruments juridiques de la Commission et à diffuser plus largement ses normes et ses bonnes pratiques en matière de décisions d'investissement.

## C. Commerce

51. La pandémie de COVID-19 a créé des perturbations sans précédent dans l'économie mondiale et beaucoup affaibli le commerce mondial. La relance du commerce en tant que moteur du dynamisme économique est un élément important du relèvement. Les goulets d'étranglement créés par la pandémie dans les chaînes d'approvisionnement ont mis en évidence l'importance de la résilience et le rôle que jouent les infrastructures en contribuant à la circulation des flux commerciaux et en facilitant la diversification.

52. La CEE et son organe subsidiaire, le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques, ont contribué à la mise en place d'une infrastructure numérique en créant, dans le domaine de la dématérialisation des échanges de données relatives au transport intermodal, un ensemble de normes harmonisées visant à garantir l'efficacité et la continuité des mouvements de marchandises dans la chaîne d'approvisionnement mondiale. Cela englobe le travail réalisé dans le cadre du projet relatif à la connectivité des transports et des échanges commerciaux à l'ère des pandémies qui a été financé par le Compte de l'ONU pour le développement.

53. Les prix des denrées alimentaires ont fortement augmenté en 2021, atteignant un niveau record au début de 2022. Dans ce contexte défavorable, il est primordial de faciliter les échanges pour réduire l'engorgement des chaînes d'approvisionnement et contenir la montée des prix. Le travail de longue haleine mené par la CEE sur la facilitation du commerce engendre des gains d'efficacité en améliorant l'échange électronique d'informations, notamment grâce aux normes que le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques élabore afin de faciliter le commerce et la traçabilité des produits agricoles et alimentaires, comme le certificat sanitaire et phytosanitaire électronique. Les normes de qualité agricole de la CEE, dont une vingtaine ont été révisées ou adoptées en 2021, facilitent le commerce des fruits et légumes frais, des fruits à coque, des fruits secs, de la viande et des plants de pommes de terre en établissant une terminologie commune, ce qui réduit les coûts de transaction et les risques. Le Code de bonnes pratiques pour la réduction des pertes alimentaires pendant les opérations de manutention des fruits et légumes, révisé en 2021, et les orientations en la matière contribuent à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires dans les chaînes d'approvisionnement agricoles.

54. Les microentreprises et les petites et moyennes entreprises constituent l'épine dorsale de nombreuses économies, y compris dans les pays en transition de la région de la CEE. Ces entreprises ont été particulièrement exposées aux répercussions économiques de la pandémie et aux problèmes liés au commerce. Les études réalisées par la Commission pour évaluer l'impact de la pandémie sur ces entreprises (notamment celles appartenant à des femmes) dans certaines économies en transition ont permis d'élaborer des recommandations concrètes et des solutions leur permettant de faire face aux difficultés engendrées par la pandémie et d'exploiter des débouchés commerciaux.

55. La pandémie de COVID-19 a montré que les outils numériques pouvaient rendre le commerce plus efficace et plus inclusif, y compris pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises. Toutefois, il est essentiel de prévenir un déploiement inégal et une fragmentation de la réglementation. Des normes harmonisées en temps opportun peuvent jouer un rôle central en contribuant à donner forme au processus de transformation numérique, à compléter la réglementation et à favoriser une bonne gouvernance. Les normes de la CEE et du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques offrent une approche unifiée, établie dans un cadre multipartite et adoptée par le dispositif

intergouvernemental de la Commission. Ce rôle a été mis en exergue dans la récente publication de l'Organisation mondiale du commerce et de la Chambre de commerce internationale, intitulée *Standards Toolkit*, qui présente un ensemble de normes élaborées par le Centre.

56. La pandémie a exacerbé les préoccupations en matière de durabilité et de résilience, ce qui a entraîné un regain d'intérêt pour l'économie circulaire, or le commerce est essentiel pour que celle-ci puisse prendre une nouvelle ampleur. La CEE a entrepris diverses activités de partage d'expérience et d'analyse pour aider à l'élaboration de politiques dans ces domaines. Elle a notamment mis en place « Circular STEP », plateforme de dialogue entre les parties prenantes destinée à accélérer la transition vers l'économie circulaire dans la région de la Commission. La plateforme a facilité l'élaboration de documents d'orientation sur le commerce, l'économie circulaire et d'autres sujets se rapportant à ces domaines. En outre, la CEE a apporté son aide pour l'application des principes du commerce durable établis par le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, et une nouvelle équipe de spécialistes de la traçabilité de l'impact environnemental et social et de la gestion des chaînes de valeur durables dans l'économie circulaire a commencé ses travaux.

57. La pandémie a engendré un regain d'intérêt pour un système commercial multilatéral ouvert, non discriminatoire et équitable, qui s'inscrit dans l'esprit de l'objectif de développement durable n° 17. Plusieurs États membres de la CEE qui ne font pas encore partie de l'Organisation mondiale du commerce poursuivent leurs démarches d'adhésion. La CEE leur apporte son aide au moyen d'activités d'assistance technique et d'outils d'analyse, notamment d'études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce, telles que celles récemment entreprises en Ouzbékistan et en Serbie.

## **D. Innovation**

58. L'innovation est essentielle pour accroître durablement la prospérité et favoriser le développement durable. Elle revêt une importance croissante dans un contexte économique affaibli par la pandémie de COVID-19. Pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, la réduction des écarts de revenus par rapport aux autres parties de la région repose en grande partie sur une accélération de l'innovation et une augmentation de la productivité. La CEE soutient ces pays par divers moyens. Au cours de l'année écoulée, un grand nombre des recommandations issues du recensement des politiques d'innovation à l'échelle sous-régionale ont été suivies d'effets, parmi lesquels l'élaboration de programmes visant à renforcer les capacités d'innovation.

59. Les études sur l'innovation au service du développement durable (« Innovation for Sustainable Development Reviews ») ont continué d'associer un vaste ensemble de parties prenantes afin de produire des analyses et des recommandations destinées à améliorer les performances en matière d'innovation. L'étude relative à la République de Moldova a été publiée et celle portant sur l'Arménie est en cours d'élaboration. En Ouzbékistan, les résultats de l'étude à venir devraient alimenter et guider la stratégie nationale de développement innovant pour la période 2022-2030. La CEE a aidé le Kirghizistan à élaborer une feuille de route pour l'innovation, en s'appuyant sur les recommandations de l'étude sur l'innovation au service du développement durable, la stratégie d'innovation au service du développement durable du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale ainsi que les priorités nationales en matière de politique d'innovation et de développement durable.

60. Pour guider les projets de réforme visant à favoriser le développement d'entreprises innovantes à forte croissance en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Géorgie, en République de Moldova et en Ukraine, la CEE a publié un manuel présentant des principes, des exemples et des bonnes pratiques concernant le soutien à apporter au secteur privé.

## E. Coopération technique

61. En 2021, la CEE a continué d'œuvrer pour renforcer la collaboration avec les 17 pays de programmes des Nations Unies situés dans la région correspondant à son champ d'action. À l'aide de financements du Compte de l'ONU pour le développement et en coopération avec d'autres entités des Nations Unies, des États et des organismes nationaux, elle a mené plusieurs projets sur le terrain visant à remédier de manière ciblée aux effets de la pandémie de COVID-19. Ces initiatives portaient notamment sur les aspects suivants : la connectivité des transports et du commerce à l'ère des pandémies ; la place de la protection sociale dans l'action menée face aux pandémies, du recensement des personnes vulnérables au renforcement de la résilience ; une initiative mondiale en faveur de la relance du secteur des microentreprises et des petites et moyennes entreprises après la pandémie ; le renforcement de la résilience économique en milieu urbain pendant et après la COVID-19.

62. La CEE a également lancé cinq petits projets de terrain intersectoriels, financés par le programme ordinaire de coopération technique, dans les domaines de l'énergie, des transports, de l'environnement, du logement et de l'innovation, en complément des services consultatifs fournis par les conseillers régionaux.

63. La CEE a aidé activement les 17 pays de programme de la région à exécuter et à préparer le nouveau cycle de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Cette aide a pris des formes diverses : participation aux groupes de résultats, intégration des activités de la CEE dans les programmes de travail conjoints, élaboration des rapports annuels d'équipes de pays des Nations Unies et aide apportée à l'élaboration de six nouveaux Plans-cadres de coopération pour 2022-2026 et 2023-2027 concernant l'Albanie, le Kirghizistan, le Monténégro, la République de Moldova, le Tadjikistan et l'Ukraine.

## IV. Coup de projecteur sur l'action climatique

64. Le rapport de 2022 établi par la CEE sur les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable a montré que, pour pouvoir atteindre les cibles correspondantes du Programme 2030, il fallait faire évoluer l'action climatique dans la région plus rapidement. Les données disponibles jusqu'à présent ne sont pas encourageantes : pour atteindre les cibles cruciales, comme celles relatives à la lutte contre les changements climatiques, d'ici à 2030, il faut inverser les tendances. Des progrès ont été réalisés en termes d'accroissement de la part des énergies renouvelables ou de l'efficacité énergétique, mais une accélération s'impose. Grâce à ses multiples domaines d'activité, la CEE aide ses États membres à obtenir des avancées plus rapides et à traiter les problèmes urgents d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets.

65. Le cadre bâti et le secteur de la construction jouent un rôle central dans la lutte contre les changements climatiques, car les bâtiments consomment 70 % de l'électricité dans le monde et sont responsables de 40 % des émissions de dioxyde de carbone. À la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la CEE a relancé son

Initiative sur les bâtiments à haute efficacité énergétique afin de respecter l'Accord de Paris et le Programme 2030. Huit centres internationaux d'excellence pour les bâtiments à haute efficacité énergétique ont rejoint le réseau de centres qui est au cœur de l'initiative, et la procédure est en cours pour 35 autres.

66. Un partenariat dirigé par la CEE a été lancé en vue d'améliorer le rendement énergétique de la chaîne d'approvisionnement mondiale de la construction et de ses produits en Arménie, en Géorgie, au Kirghizistan, en Ouzbékistan, en République de Moldova, au Tadjikistan et en Ukraine. Des études nationales aideront l'Arménie, le Kirghizistan et la République de Moldova à élaborer et à appliquer des normes de rendement énergétique pour les bâtiments.

67. Une planification urbaine innovante peut renforcer la lutte contre les changements climatiques en donnant la priorité aux zones précieuses d'un point de vue écologique, telles que les terres agricoles ou les cours d'eau essentiels, en réduisant autant que possible l'utilisation des voitures, en intégrant des espaces verts dans les dispositifs d'aménagement urbain local, en établissant des systèmes de réglementation intersectoriels et en créant des outils numériques d'information et de communication destinés à accroître la participation citoyenne à la planification urbaine et à la prise de décision.

68. La CEE a encouragé les collectivités locales à agir avec pragmatisme face aux problèmes posés par les changements climatiques. Elle a organisé une séance de concertation sur les changements climatiques avec des maires du monde entier pendant la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2021, en partenariat avec le conseil municipal de la ville hôte, Glasgow, et d'autres acteurs clés.

69. En collaboration avec Housing Europe et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, la CEE a publié une étude, intitulée « #Housing2030: Effective policies for affordable housing in the UNECE Region » (#Logement2030 : des politiques efficaces en faveur de l'accessibilité économique du logement dans la région de la CEE). On y trouve la description d'un ensemble d'outils permettant de parvenir à des solutions de logement neutres pour le climat et abordables, et de leur utilisation dans l'atténuation des éventuelles retombées sociales négatives des stratégies de décarbonation sur les groupes vulnérables, en particulier les jeunes. Une plateforme en ligne #Housing2030 a également été lancée pour faciliter l'échange d'expériences et l'apprentissage mutuel dans les villes de la région de la CEE et au-delà.

70. Les transports jouent un rôle central dans la lutte contre les changements climatiques, en matière d'atténuation comme d'adaptation. Le passage à des modes de transport qui génèrent moins de dioxyde de carbone, tels que les transports par voie ferroviaire ou navigable, contribuera à réduire l'intensité globale des émissions de ce secteur d'activités. Le Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique a continué de renforcer les cadres et les politiques favorisant les opérations de logistique et le transport intermodal durables. De même, il a continué de travailler à l'élaboration d'un cadre et d'un éventuel accord juridique sur les plateformes ferroviaires internationales de transport de voyageurs, qui faciliteraient davantage l'accès aux chemins de fer et permettraient d'attirer les voyageurs qui utilisent d'autres modes de transport pour parcourir de longues distances.

71. L'utilisation accrue des véhicules électriques contribuera à la décarbonation globale du secteur des transports. Les ventes de véhicules électriques et hybrides sont en plein essor sur les principaux marchés. Selon les projections de l'Agence internationale de l'énergie, leur part de marché mondiale pourrait se situer entre 10,4 % et 19 % en 2025. Cependant, il faut résoudre une myriade de problèmes

techniques si l'on veut faciliter l'adoption de cette technologie. Le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules a approuvé une proposition de nouvel instrument juridique visant à garantir une durabilité minimale des batteries équipant les voitures entièrement électriques et les modèles hybrides rechargeables. Il s'agit de la première initiative internationale de réglementation relative à la question de la dégradation des batteries.

72. Les changements climatiques sont déjà une réalité et ils continueront de mettre à l'épreuve la résilience des infrastructures de transport existantes, ce qui devrait être pris en compte lors de la planification de nouvelles expansions. En 2021, le Groupe d'experts de l'évaluation des effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et de l'adaptation à ces changements a continué de mener des activités de sensibilisation, de renforcer les capacités et de prendre en compte les connaissances des États membres et de la communauté scientifique en matière d'évaluation des effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et d'adaptation à ces changements.

73. La vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a mis l'accent de façon inédite sur le rôle joué par les forêts dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets. Cette question revêt une grande importance pour la région de la CEE, où les forêts (dont la surface a augmenté d'environ 33,5 millions d'hectares au cours des 30 dernières années) représentent 42 % des forêts du monde. Les forêts boréales, qui représentent plus de 60 % de l'ensemble des forêts de la région de la CEE, forment le plus grand réservoir de carbone terrestre au monde. L'accélération des changements climatiques pourrait transformer ces importants puits de carbone en des sources de carbone et d'autres gaz à effet de serre, étant donné que le dégel du pergélisol libère du méthane.

74. Pour concevoir des solutions naturelles aux problèmes climatiques, il est essentiel de bien cerner le futur bilan carbone des forêts de la région de la CEE, notamment des forêts boréales, et l'incidence que les changements climatiques et l'utilisation et la gestion des forêts auront sur ce bilan carbone. Les résultats scientifiques doivent être communiqués largement pour faciliter l'adoption de solutions adéquates. L'étude sur les perspectives du secteur forestier de la région de la CEE pour la période 2020-2040, intitulée « Forest Sector Outlook Study 2020-2040 », aide à l'élaboration de politiques en montrant les conséquences possibles, à moyen et long termes, de certains choix et de certains changements structurels concernant le secteur forestier, selon différents scénarios de changements climatiques.

75. Les conclusions de l'étude sur les perspectives du secteur forestier ont des implications non seulement nationales, mais aussi régionales et mondiales, notamment en ce qui concerne la possibilité de faire varier les niveaux de séquestration et d'émission de carbone dans les pays et les régions en fonction des politiques relatives aux forêts et aux marchés des produits forestiers. Cela influencera la conception des marchés de droits d'émission de carbone et les objectifs nationaux de réduction de ces émissions.

76. Parmi les principales stratégies de renforcement de la contribution du secteur forestier à l'atténuation des changements climatiques qui ont été mises en avant à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, on peut citer l'accroissement du stockage du carbone par les forêts existantes, la régénération des terres forestières dégradées et le reboisement de nouvelles terres. La CEE a aidé ses États membres à intensifier leurs efforts de restauration des forêts et des paysages dégradés en renforçant leurs capacités et en leur fournissant des conseils pratiques sur l'élaboration de stratégies nationales et régionales, le suivi technique et le financement.

77. Une réunion ministérielle qui a rassemblé des pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est le 12 octobre 2021 a abouti à des promesses de restauration de plus de 4 millions d'hectares de terres dans le cadre du Défi de Bonn d'ici à 2030. Dans la déclaration ministérielle relative à l'initiative ECCA30, adoptée à la réunion, la nécessité d'engagements volontaires et mesurables en matière de restauration des paysages forestiers a été soulignée. En 2021, la CEE a publié les résultats d'une étude portant sur la restauration des paysages forestiers en Europe de l'Est et du Sud-Est : les principaux facteurs de dégradation des forêts y ont été recensés et le potentiel de restauration des paysages forestiers a été évalué dans 17 pays de cette zone.

78. À la vingt-sixième session, le rôle important que peuvent jouer les forêts urbaines dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets a également été souligné. Par son Initiative pour des villes arborées, grâce à laquelle 11,2 millions d'arbres ont été plantés à ce jour dans plus de 40 villes, et par son engagement auprès des collectivités locales, la CEE a encouragé la foresterie urbaine.

79. Les déchets alimentaires contribuent largement aux changements climatiques : on estime qu'environ 8 % à 10 % des émissions de gaz à effet de serre proviennent de la production d'aliments qui finissent par être jetés. De par leur nature périssable, les fruits et légumes frais tendent à se détériorer facilement. Dans le cadre de ses travaux sur les normes de qualité agricole, la CEE a élaboré divers instruments destinés à réduire les pertes alimentaires dans les chaînes logistiques, dont le Code de bonnes pratiques pour la réduction des pertes alimentaires pendant les opérations de manutention des fruits et légumes, ainsi qu'une méthode de mesure.

80. Les changements climatiques mettront à l'épreuve la résilience des services d'eau et d'assainissement. Le Protocole CEE-OMS sur l'eau et la santé aide les pays à renforcer la résilience dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. La CEE a travaillé à l'élaboration d'une note d'information qui répertorie des exemples de pays illustrant les activités menées au titre du Protocole, notamment la définition d'objectifs en matière d'eau, d'assainissement, d'hygiène et de santé qui tiennent compte de facteurs climatiques.

81. Une action climatique durable, inclusive et résiliente est renforcée par la transparence, l'état de droit et les approches participatives, comme le préconisent la Convention d'Aarhus et son protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants. Dans la Déclaration de Genève adoptée en octobre 2021, les parties à la Convention ont souligné que les infrastructures et l'aménagement du territoire devraient s'appuyer sur des solutions favorables à l'environnement qui permettent de limiter et d'atténuer les effets sur le climat et la perte de biodiversité, tout en augmentant la résilience des infrastructures elles-mêmes. Étant donné que les infrastructures ont des incidences sur le climat et la biodiversité, un large éventail de parties prenantes doivent participer au processus décisionnel, tout au long du cycle de planification et de développement des infrastructures.

82. Les analyses et les conseils pratiques fournis dans les études de performance environnementale portent sur divers aspects liés au climat, en fonction des besoins exprimés par le pays concerné. Le dernier exemple en date, à savoir la troisième étude de la performance environnementale de la Roumanie, publiée en 2021, comprend un chapitre relatif aux changements climatiques dans lequel sont examinés les répercussions actuelles et envisageables des changements climatiques sur l'environnement et l'économie, les émissions de gaz à effet de serre issues des secteurs économiques et différents scénarios d'atténuation et d'adaptation, et sont évalués les cadres juridique, politique et institutionnel. L'étude comprenait également une évaluation des cibles associées à l'objectif 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques).

## V. Mettre les partenariats au service du développement durable

83. La CEE s'associe à divers partenaires pour mener des activités conjointes, diffuser plus largement les résultats de ses travaux ou créer des plateformes de collaboration qui promeuvent les initiatives en faveur du développement durable. Ces dernières années, on a constaté une nette évolution vers des formes plus structurées de partenariats, qui créent des vecteurs de collaboration durables et ouvrent la porte à des acteurs nouveaux et multiples.

84. La mise en œuvre, depuis 2021, d'un plan de travail conjoint comprenant des activités qui favorisent l'application du Programme 2030 et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe a dynamisé le partenariat entre la CEE et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Des orientations sur la gestion des risques liés aux accidents Natech sont élaborées dans le cadre d'une coopération étroite entre la CEE et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Groupe de l'environnement relevant du PNUE et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ainsi que le Centre commun de recherche de la Commission européenne.

85. Dans l'ensemble, les travaux de la CEE relatifs à l'environnement reposent sur des partenariats solides. Par exemple, les études de performance environnementale sont réalisées en collaboration avec diverses organisations, dont le Programme des Nations Unies pour le développement, le PNUE, l'OMS, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'OCDE et l'Union européenne. Au cours de l'année passée, la CEE a resserré ses relations avec l'Agence européenne pour l'environnement, le PNUE, l'OMS, l'OCDE et d'autres partenaires dans le domaine de la surveillance et de l'évaluation environnementales.

86. Souvent, la collaboration avec d'autres organisations vise à faire progresser la mise en œuvre des normes. La CEE a continué d'inciter les organismes de normalisation à adopter les mesures proposées dans la Déclaration sur les normes tenant compte des questions de genre. Elle a aussi collaboré, par exemple, avec l'Alliance pour des normes internationales de protection contre les incendies à la mise en œuvre des principes communs relatifs aux normes internationales de protection contre les incendies, qui ont été approuvés par le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire.

87. La transition numérique occupe une place importante dans les activités de la CEE, qui cherche à tirer parti de nouvelles possibilités dans un contexte changeant. Sa stratégie globale prévoit à cet effet la mise en place de partenariats, qui est essentielle dans le cadre de la dématérialisation des instruments relatifs aux transports. Par exemple, la CEE et l'Union internationale des transports routiers ont signé un mémorandum d'accord concernant la mise en œuvre de la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR) et, plus précisément, de son annexe 11, qui établit la procédure eTIR. La CEE et le tandem formé par l'Alliance internationale de tourisme et la Fédération internationale de l'automobile ont signé en 2021 un mémorandum d'accord sur la revitalisation et la numérisation des instruments pertinents des Nations Unies relatifs aux transports intérieurs.

88. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, avec l'appui d'autres commissions régionales et du secteur privé, le secrétariat de la CEE administre l'Observatoire sur l'état du franchissement des frontières en raison de la COVID-19, qui collecte des données auprès de la quasi-totalité des États Membres de l'ONU, et propose des informations mises à jour quotidiennement sur la situation concernant le

franchissement des frontières par les moyens de transports intérieurs. Des informations actualisées sont collectées et mises en ligne pour 174 États Membres. L'Observatoire bénéficie de l'appui officiel des cinq commissions économiques régionales et des principales organisations du secteur des transports.

89. La collaboration avec le secteur privé et l'utilisation de technologies numériques sont à la base d'une initiative majeure engagée par la CEE pour favoriser la circularité des circuits de production et la durabilité des chaînes d'approvisionnement grâce à la traçabilité dans le secteur des vêtements et des chaussures. Il s'agit d'un engagement en faveur de la durabilité qui offre aux parties prenantes du secteur, sous l'égide de l'ONU, un moyen de faire appliquer le devoir de vigilance et les modèles commerciaux responsables et de vérifier les allégations de contribution au développement durable pour éclairer les choix de consommation. Il s'appuie sur des recommandations de politique générale, des directives relatives à la mise en œuvre et une norme d'échange d'informations afin d'améliorer la traçabilité et la transparence des chaînes de valeur. En 2021, dans le cadre du projet, une plateforme de la CEE basée sur la technologie de chaîne de blocs a été créée et des initiatives pilotes ont été menées pour les secteurs du coton et du cuir. L'initiative rassemble désormais 60 partenaires industriels, couvrant tout le spectre de la chaîne de valeur, dans 18 pays.

90. La CEE cherche à mobiliser les acteurs locaux afin de promouvoir un système multilatéral plus inclusif et fonctionnant en réseau, conformément aux objectifs de Notre Programme commun, et de faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030 grâce à une action locale. Pour la deuxième année, elle a organisé le Forum des maires à Genève, qui a réuni des représentants locaux de toute la région afin de concrétiser les aspirations communes énoncées dans la Déclaration de Genève des maires. Cette plateforme multilatérale permet aux autorités des villes représentées de dialoguer avec des représentants d'États et d'organisations internationales et de présenter des solutions créatives et des mesures ciblées visant à rendre les villes plus résilientes, l'accent étant mis sur la reprise post-COVID-19 et les problèmes liés aux changements climatiques. Ce faisant, le Forum vise à jouer un rôle de catalyseur pour la collaboration entre les villes et pour des partenariats impliquant un plus large éventail d'acteurs.

91. Le renforcement de la collaboration avec le système régional des Nations Unies reste un domaine d'activité important de la CEE qui, en tant que membre du secrétariat conjoint, a joué un rôle clé dans la direction de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Europe et l'Asie centrale, principal outil de collaboration interinstitutions sur le développement durable au niveau régional. La CEE fait partie, en qualité de coprésidente ou de membre, de trois des coalitions thématiques existantes (environnement et changements climatiques, égalité des genres, systèmes alimentaires durables) qui ont été créées dans le cadre de la Plateforme de collaboration régionale afin de réunir des experts de l'ensemble du système des Nations Unies pour faire face aux problèmes régionaux et nationaux recensés. Elle fait partie également du Groupe des Nations Unies chargé de la question de la transformation numérique pour l'Europe et l'Asie centrale. Les coalitions thématiques aident à la réalisation d'activités conjointes d'analyse ou de sensibilisation et au positionnement sur les sujets abordés, fournissent un soutien technique aux équipes de pays des Nations Unies et veillent au partage des connaissances, contribuant ainsi à la naissance de différents partenariats.

## VI. Conclusion

92. Après avoir mis l'accent sur les mesures d'urgence pendant les premiers mois de la pandémie, il est apparu de plus en plus nécessaire de s'attaquer sans délai aux problèmes structurels. Les changements climatiques constituent une urgence qui impose d'agir vite. Sans une accélération substantielle, la réalisation du Programme 2030 ne sera pas possible. La pandémie a restreint les possibilités d'action, mais elle a aussi donné l'occasion de repenser les politiques existantes pour mieux les aligner sur les objectifs à long terme ; cet élément essentiel devrait guider la prise de mesures. La CEE a aidé ses États membres à procéder à un tel alignement.

93. Il est de plus en plus évident que, pour apporter un soutien efficace aux États membres, il faut des solutions d'ensemble qui transcendent les frontières sectorielles. Les activités menées par la CEE ces dernières années s'orientent en grande partie dans cette direction, comme en témoigne l'impulsion donnée aux travaux sur l'économie circulaire à l'issue de la soixante-neuvième session de la Commission.

94. La COVID-19 a mis en lumière l'importance de la résilience et de la prévention des risques. L'un des principaux enseignements à cet égard est qu'il importe d'adopter une approche prenant en compte divers risques et aléas, d'où la nécessité de renforcer la collaboration interdisciplinaire et interinstitutionnelle aux niveaux national, régional et local pour favoriser la cohérence des politiques. La concertation en matière de stratégies, de politiques et de gouvernance est nécessaire pour renforcer la résilience et favoriser le développement durable.

95. Le partage des connaissances, à l'échelle de la région et au-delà, permet de reproduire les expériences réussies et fournit des éléments essentiels à l'élaboration des politiques. Il s'agit d'une dimension importante de la coopération internationale, à laquelle la CEE reste profondément attachée et qui englobe des canaux et des partenaires de plus en plus variés. Certains instruments normatifs de la CEE, tels que la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, sont de nature mondiale et permettent donc de partager les enseignements au sein de cette vaste communauté. Dans d'autres cas, l'expérience acquise au niveau régional, par exemple en matière de gestion des risques de catastrophe, offre des perspectives qui peuvent être utiles aux pays extérieurs à la région. La collaboration interrégionale est propice au développement de nouvelles idées et à la transposition à plus grande échelle d'expériences réussies.

96. Les produits normatifs codifient les connaissances existantes, notamment les meilleures pratiques, et consacrent les engagements pris. Il faut poursuivre le travail afin d'adapter ces produits à l'évolution du contexte. Toutefois, cela ne suffit pas à imprimer un véritable changement si d'autres obstacles, par exemple ceux liés à la gouvernance, au financement ou aux capacités techniques, ne sont pas pris en compte. Pour mieux aider ses États membres, la CEE s'emploie activement à développer de vastes partenariats qui offrent de plus amples possibilités.